

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 7 mai 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Claude Lacroix
Mario Lemire
Sophie Perrault
Stéphane Hamel
Bernard Gagné

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

1) Ordre du jour

79-05-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 2 avril 2012

80-05-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Dépôt du procès-verbal de correction du Règlement 427 sur l'annexion des zones 63-REC et 85-V de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

DÉPÔT

Le procès-verbal de correction du Règlement 427 adopté lors de la séance ordinaire tenue lundi, le 5 décembre 2011, décrétant qu'une partie du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac correspondant à la zone 63-REC du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier est annexée au territoire de la Municipalité de Shannon a été déposé et reconnu par le Conseil.

2.3 Dépôt du procès-verbal de correction 68-04-2912 concernant la route de la Bravoure

DÉPÔT

Le procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue lundi, le 2 avril 2012 et plus particulièrement de la résolution numéro 68-04-2012 désignant la nouvelle odonyme du boulevard Jacques-Cartier a été déposé et reconnu par le Conseil.

3) Urbanisme

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois d'avril 2012

DÉPÔT

Le rapport des permis de construction et de lotissement du mois d'avril 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Adoption du Règlement 433 sur les animaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 294 et ses amendements

RÈGLEMENT
NUMÉRO 433

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 2 avril 2012 ;

RÈGLEMENT
NUMÉRO 433

QUE le Règlement 433 *Règlement sur la possession d'animaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 294 et ses amendements* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Adoption du premier projet de Règlement 432 modifiant le Règlement (341) sur les PIIA afin de préciser la portée de l'article 22.1.2 sur la localisation des équipements mécaniques

81-05-2012

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a adopté le *Règlement relatif aux PIIA (341)* le 17 juillet 2006 ;

CONSIDÉRANT le projet de *Règlement 432 modifiant le Règlement (341) sur les PIIA afin de préciser la portée de l'article 22.1.2 sur la localisation des équipements mécaniques* ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 2 avril 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de Règlement 432 comme s'il était tout au long récit et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 4 juin 2012 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Adoption du premier projet de Règlement 438 modifiant le Règlement de zonage (352) afin d'autoriser la classe d'usage bifamilial isolé dans certaines zones et d'apporter diverses modifications

82-05-2012

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de zonage (352)* adopté le 25 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT le projet de *Règlement 438 modifiant le Règlement de zonage (352) afin d'autoriser la classe d'usage bifamilial isolé dans certaines zones et d'apporter diverses modifications* ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 2 avril 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le 1^e projet de Règlement numéro 438 comme s'il était tout au long récit et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 4 juin 2012 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Adoption du premier projet de Règlement 439 modifiant le Règlement sur le lotissement (350) afin d'intégrer de nouvelles dispositions concernant l'usage résidentiel bifamilial isolé

83-05-2012

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a adopté le *Règlement de lotissement 350* le 25 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT le projet de Règlement 439 règlement modifiant le *Règlement sur le lotissement (350)* afin d'intégrer de nouvelles dispositions concernant l'usage résidentiel bifamilial isolé ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 2 avril 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le 1^e projet de Règlement numéro 439 comme s'il était tout au long réité et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 4 juin 2012 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6 Adoption du premier projet de Règlement 440 modifiant le Règlement sur les permis et certificats (351) afin d'y ajouter de nouvelles dispositions pour toute demande de modifications aux règlements d'urbanisme et d'y intégrer de nouvelles définitions

84-05-2012

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a adopté le *Règlement relatif aux permis et certificats (351)* le 25 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT le projet de Règlement 440 règlement modifiant le *Règlement sur les permis et certificats (351)* afin d'y ajouter de nouvelles dispositions pour toute demande de modifications aux règlements d'urbanisme et d'y intégrer de nouvelles définitions ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 2 avril 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 440 comme s'il était tout au long réité et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 4 juin 2012 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7 Motion – Déclaration du mois de mai 2012 comme étant le mois de l'arbre et des forêts

DÉCLARATION

CONSIDÉRANT QUE le thème « *Je choisis la forêt* » que le *Mois de l'arbre et des forêts* est lancé ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle thématique encourage les organismes et municipalités à organiser des projets de reboisement ;

*CONSIDÉRANT QU'*une des façons par excellence de célébrer le *Mois de l'arbre et des forêts*, est de planter un arbre ;

EN CONSÉQUENCE,

Le Maire et les conseillers de la MUNICIPALITÉ DE SHANNON **proclament** le mois de mai « *Mois de l'arbre et des forêts 2012* ».

DONNÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 Consultation et résolution – Approbation d'une dérogation mineure – DM12-132 – Madame Karine Lacroix – Modification de la ligne de lot

85-05-2012

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM12-132 déposée par Mme Karine Lacroix, propriétaire du lot 4 368 664 situé au 29 rue Grogan, zone H-17 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte plus précisément sur une demande de régulariser l'implantation du bâtiment principal situé à 9,61 m de la ligne de lot avant, tel que représenté sur le plan réalisé par l'arpenteur-géomètre Martin Pageau en date du 13 mars 2012 sous ses minutes 3724 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-132 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9 Dépôt– Politique sur la gestion des cours d'eau adoptée par la MRC

DÉPÔT

Résolution MRC N° 12-063-O adoptant le Règlement N° 01-2012 abrogeant le Règlement numéro 02-2007 et régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier a été déposée et reconnue par le Conseil.

3.10 Dépôt– Règlement régional sur la gestion des cours d'eau de la MRC

DÉPÔT

Le Règlement N° 01-2012 abrogeant le Règlement numéro 02-2007 et régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.11 Dépôt– Cadre d'application du règlement régional sur la gestion des cours d'eau de la MRC

DÉPÔT

Résolution MRC N° 12-065-O adoptant une modification à la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de La Jacques-Cartier a été déposée et reconnue par le Conseil.

3.12 Résolution – Demande d'avis à la Commission municipale concernant la conformité au schéma d'aménagement de la MRC du Règlement 425 sur les PAE

86-05-2012

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2012, la Municipalité de Shannon a adopté le *Règlement 425 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE)* ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance du 18 avril 2012, le Conseil de la MRC de La Jacques-Cartier a désapprouvé ce règlement le jugeant non conforme au schéma ;

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu de l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la municipalité régional de comté doit approuver le règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de non-conformité ne fait intervenir aucun motif pertinent quant à la conformité du Règlement 425 à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de non-conformité fait intervenir uniquement un motif relatif à la grille de compatibilité des usages du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier précise textuellement que « l'emploi unique de la grille de compatibilité n'est pas suffisant en soi pour établir la conformité » ;

CONSIDÉRANT QUE le but du Règlement 425 est d'exiger, pour certaines zones, la production d'une planification détaillée par les futurs requérants d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les zones soumises au PAE sont incluses dans les aires d'affectation RF-23 et MIL-3 du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE cette technique du PAE constitue une forme de zonage différé et n'autorise aucun nouvel usage ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Municipalité de Shannon a transmis une correspondance le 16 février 2012 stipulant que la Municipalité respecterait la loi en la matière et attendre que le schéma d'aménagement soit modifié avant d'accepter un quelconque plan d'aménagement d'ensemble ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement définit l'aire d'affectation récréo-forestière comme un territoire où la polyvalence des utilisations sera prônée ;

CONSIDÉRANT QUE le 28 février 2012, la MRC de La Jacques-Cartier, via le Conseil d'administration de son CLD, a clairement manifesté par résolution son intention de mettre en valeur un parc industriel à l'intérieur des zones M-73 et M-74 soumises au Règlement 425 relatif au PAE et le conflit d'intérêt de la MRC a été clairement identifié par cette résolution ;

CONSIDÉRANT QUE la séance de caucus avec le Conseil municipal et le CLD lundi, le 26 mars 2012 a confirmé le désaccord de la Municipalité considérant qu'elle n'a jamais consenti à l'achat dudit terrain ;

86-05-2012

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon considère que son Règlement 425 est conforme à l'ensemble des objectifs du schéma d'aménagement, à ses règles d'interprétation ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et que ce règlement répondra particulièrement aux objectifs du schéma suivants :

- 1° Préconiser une faible densité d'occupation du territoire à l'extérieur des milieux voués à l'urbanisation ;
- 2° Mettre de place les modalités de protection et de mise en valeur des territoires d'intérêt de la MRC ;
- 3° Favoriser une mise en valeur intégrée et polyvalente des ressources naturelles ;
- 4° Assurer le développement et la diversification des activités économiques sur le territoire ;
- 5° Supporter le développement économique en facilitant l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois ;

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu de l'article 137.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Commission municipale du Québec peut réviser cette décision si la Municipalité de Shannon lui demande d'intervenir ;

*CONSIDÉRANT QU'*un règlement municipal bénéficie d'une présomption de conformité tant qu'il n'est pas démontré clairement que celui-ci met en péril, contredit, compromet ou rend caducs les objectifs du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE le principe de présomption de conformité fut établi dans plusieurs cas soumis à la Commission municipale du Québec : *Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures c. Ville de Québec*, [2009] CMQ-63063 (25229-09), *Municipalité de Lacolle c. MRC Le Haut-Richelieu* [2004] CMQ-60432 (12072-04) ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon demande à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du *Règlement 425 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE)* au schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier ;

ET QUE copie de la présente de signifier aux membres du Conseil de la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics

4.1 Adoption – Règlement 435 sur l'organisation d'un service de transport en commun, et abrogeant et remplaçant le Règlement 167 et ses amendements

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 2 avril 2012 ;

QUE le Règlement 435 *Règlement sur l'organisation d'un service de transport en commun urbain et interurbain, abrogeant et remplaçant le Règlement 167 et ses amendements* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT
NUMÉRO 435

4.2 Adoption – Règlement 437 modifiant le Règlement sur l'accès à la propriété et le remplissage de fossés (336) afin de le rendre conforme à la nouvelle politique gouvernementale sur la gestion des eaux pluviales et de préciser le diamètre des ponceaux

RÈGLEMENT
NUMÉRO 437

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 2 avril 2012 ;

QUE le règlement numéro 437 Règlement modifiant le Règlement numéro 336 concernant l'accès à la propriété sur les voies publiques, la responsabilité des têtes de ponceaux et le remplissage des fossés afin de modifier les normes relatives aux ponceaux est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 Adoption – Règlement 441 abrogeant le Règlement 309 décrétant une zone scolaire et la limite de vitesse sur la rue Rochon

RÈGLEMENT
NUMÉRO 441

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 2 avril 2012 ;

QUE le règlement numéro 441 Règlement abrogeant le Règlement numéro 309 décrétant la limite de vitesse sur la rue Rochon « Secteur des logements familiaux – Gamison Valcartier » est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4 Résolution – Adjudication d'un contrat à Pavage UCP inc. pour des montants de 148\$/tm plus taxes pour le rapiéçage des rues et chemins de la municipalité pour l'année 2012

87-05-2012

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec relatif au processus d'attribution des contrats et la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la résolution 48-03-2012 autorisant l'appel d'offres, par invitation, pour les travaux de pose du béton bitumineux sur plusieurs rues de la Municipalité de Shannon pour l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2012 est estimé à plus de 25 000\$ et moins que 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne budgétaire annuelle depuis 3 ans est de 30 000\$ pour une quantité moyenne de 180/tm ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cinq (5) invitations, cinq (5) soumissions ont été reçues, dont quatre (4) conformes :

P.E. Pageau	168.00\$ tm
Pavage Portneuf	220.00\$ tm
U.C.P.	148.35\$ tm
Pavco	199.00\$ tm
Pavage Rolland Fortier	---

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Lacroix, APPUYÉ par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit U.C.P au montant de 148.35\$ le tonne métrique pour l'année 2012 pour le rapiéçage des rues et chemins de la Municipalité de Shannon, conformément à l'appel d'offres ;

87-05-2012 *QUE* le budget estimé des travaux de 2012 est de 26 700\$;

ET QUE le Conseil autorise les dépenses annuelles en conséquence, taxes en sus, et que celles-ci soient payées à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Résolution – Adjudication d'un contrat à Voltec inc. pour des montants respectifs de 13 900\$ pour un an ou 40 690\$ plus taxes pour l'entretien et la maintenance des lampadaires et luminaires de la municipalité pour les années 2012, 2013 et 2014

88-05-2012 *CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la résolution 47-03-2012 autorisant l'appel d'offres, par invitation, pour l'entretien, réparation, installation et gérance énergétique du réseau d'éclairage de rue pour la Municipalité de Shannon pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2012 est estimé à plus de 25 000\$ et moins que 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE suite à trois (3) invitations, deux (2) soumissions ont été reçues dont une seule conforme :

	<u>Par année</u>	<u>Total pour trois (3) ans</u>
Voltec Ltée	13 900\$	40 690\$
Poly-Énergie		Non-conforme
A. Langevin Électricien		--

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte conditionnellement, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Voltec Ltée au montant de 13 900\$ pour chacun des années 2012, 2013 et 2014 pour l'entretien, réparation, installation et gérance énergétique du réseau d'éclairage de rue pour la Municipalité de Shannon, conformément à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité de Shannon exige l'inclusion d'une option de renouvellement pour les années 2013 et 2014, à la discrétion de la Municipalité, dont l'exercice se fera sur préavis de trente (30) jours de la fin des travaux à chacune des années visées ;

ET QUE le Conseil autorise les dépenses annuelles en conséquence, taxes en sus, pour les années 2012, 2013 et 2014, et que celles-ci soient payées à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Résolution – Demande d'ouverture de rue – rue Hodgson, phase II – bouclage rue de Clare

89-05-2012 *CONSIDÉRANT* le Règlement 385 *Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 368 relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques* ;

CONSIDÉRANT la résolution #22-02-2011 autorisant l'ouverture de la rue de Hodgson, Phase I donnant sur le rue O'Shea, incluant 14 terrains jusqu'au lot 4 586 770 ;

89-05-2012

CONSIDÉRANT QUE Développement Sylmar Inc. a déposé, le 27 janvier 2011, une demande modifiée de prolongement du développement domiciliaire des rues Hodgson, rue O'Hearn et rue de Clare afin de boucler ce projet vers le développement de la rue O'Shea, lot 4 586 770 ;

CONSIDÉRANT l'approbation du plan d'ensemble le 6 juin 2010, résolution 113-06-2010, ainsi que la demande de lotissement du 7 février 2012 modifiant le rond de virée de la rue de Clare afin d'y intégrer le prolongement de la rue Hodgson ;

CONSIDÉRANT Développement Sylmar Inc. a déposé, le 24 avril 2012, une demande de prolongement de ladite rue et le bouclage jusqu'à la rue de Clare existante ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, la demande de prolongement de la rue Hodgson, Phase II et bouclage jusqu'à la rue de Clare, lots 4 803 769, 4 803 764 et 4 955 372, incluant quinze (15) terrains et un (1) rond de virée à modifier ;

QUE le plan d'ensemble approuvé le 6 juin 2010, résolution 113-06-2010, fait partie intégrante de la présente ;

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un protocole d'entente conformément au règlement 385 ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Résolution – Entretien des ouvrages et des égouts pluviaux et instauration d'un registre d'entretien et d'exploitation

90-05-2012

CONSIDÉRANT la nouvelle politique gouvernementale de gestion des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité envisage l'adoption, sous peu, d'une *Politique sur l'exploitation et l'entretien des ouvrages liées aux pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales* ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics et le Directeur général recommandent au Conseil Municipal d'adopter, dès maintenant, certaines mesures de gestion des eaux pluviales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage à entretenir tous ses ouvrages liées aux pratiques de gestion optimales des eaux pluviales existants ou à être construits ;

*QU'*il soit procédé à l'inventaire de tous ces ouvrages et en assurer la mise à jour ;

QUE chacun de ces ouvrages soit identifié au moyen d'une fiche descriptive distincte ;

*ET QU'*à cette fin, un registre d'entretien et d'exploitation soit instauré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Résolution – Municipalisation conditionnelle – rue Donaldson, phase III, bouclage

91-05-2012

CONSIDÉRANT le règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques (385) ;

CONSIDÉRANT QUE le 2538-5436 Québec Inc., a été demandé le 20 octobre 2009 par la Municipalité de Shannon de construire la rue Donaldson, Phase III, soit le bouclage vers le chemin de Gosford, lot 4 779 991 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie, Groupe Sid n'a pas encore déposé la recommandation d'amorce de la municipalisation et attesté de la conformité des travaux à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT la liste des déficiences, et listes des travaux à effectuer ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics recommande l'acceptation en principe de la municipalisation, conditionnelle à ce que tous les documents nécessaires à la municipalisation soient déposés avant la signature de l'acquisition devant notaire et avant l'émission de tout permis de construction ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe la municipalisation de la rue Donaldson, Phase III, bouclage, incluant le lot 4 779 991 incluant 9 terrains, dès que tous les documents nécessaires à la municipalisation seront déposés et avant la signature de l'acquisition devant notaire ;

QUE la signature de la municipalisation doit être effectuée avant l'émission de permis de construction ;

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite rue ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Résolution – Approbation d'un acte de servitude de conservation du lot 4 946 134 – bouclage de la rue Donaldson – autorisation de signature

92-05-2012

CONSIDÉRENT la résolution 123-07-2011 autorisant l'acquisition de certaines parties du lot 4 366 554 suite au développement de la rue Donaldson, Phase III bouclage, par 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon ;

CONSIDÉRANT les articles 22 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet propose à la municipalité de lui céder des portions du lot 4 366 554P à des fins de compensation pour l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement (MDDEP) essentiel au début des travaux ;

CONSIDÉRANT la municipalisation conditionnelle ce jour de la rue Donaldson, Phase III bouclage ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

92-05-2012

QUE la Municipalité de Shannon autorise la signature du contrat de servitude 10AF0067, tel que déposé par M. Pierre Hains, a.g., minute 7631, pour le projet susmentionné sur le nouveau lot 4 946 133 ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite servitude de conservation pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 Autorisation à Pierre Bédard, Directeur des Travaux publics, d'entrer en appel d'offres par invitation pour la réfection de béton du plancher de jeux d'eau

93-05-2012

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT les problématiques de sécurité sur le plancher de béton du jeu d'eau ;

CONSIDÉRANT la politique de Gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel d'offres, sur invitation, pour les travaux de réfection du plancher de béton du jeu d'eau ;

QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2012 est estimé à plus de 25 000\$ et de moins que 100 000\$;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise que la dépense soit payée à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Parcs et Loisirs

5.1 Dépôt – Rapport annuel 2011 de la Vélopite Jacques-Cartier-Portneuf

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport annuel 2011 de la Vélopite Jacques-Cartier-Portneuf* déposé par la Société de la Piste Jacques-Cartier Portneuf, et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal à Shannon.

6) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

7) Sécurité & Incendies

Le conseiller Stéphane Hamel mentionne qu'il n'y a rien à signaler dans ce dossier

8) Environnement & hygiène

8.1 Gestion des matières résiduelles

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier

8.2 Aqueduc et égout

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier

8.3 Conseil de bassin versant

Il n y a aucun point à signaler dans ce dossier

9) Culture et vie communautaire**9.1 Dépôt – Rapport annuel 2011 – Service à la jeunesse, Centre de la Famille Valcartier**

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport annuel 2011 du Service à la Jeunesse* déposé par le Centre de la Famille Valcartier, et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal à Shannon.

10) MRC

Monsieur le Maire résume le contenu de la dernière séance du Conseil de la MRC tenu le 18 avril dernier. Par ailleurs, il souligne que la MRC a émis un avis défavorable aux règlements d'annexion de la Municipalité de Shannon, par ce qu'il y aurait dû y avoir d'avantage de négociations entre les partis.

11) Liste de correspondance

La liste des correspondances reçus durant le mois d'avril 2012 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

94-05-2012

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix de payer les comptes suivants ;

	<u>Description</u>	<u>Facture</u>
Alain Castonguay	Fournitures	352.39 \$
Annie Savard	cours de yoga	1 540.00 \$
Annuaire G.B. Inc.	bottins téléphonique	612.92 \$
Archambault	Livres	286.69 \$
Arold Pelletier	capture – coyote	130.00 \$
Asystel	équipement – publicité	640.13 \$
Atco Structures & Logistics	location – roulotte	459.90 \$
Automobiles Dalton Inc.	achat de camion – voirie	39 988.43 \$
Batteries du Québec	Incendies	357.87 \$
Bayard Canada Inc.	Abonnements	316.55 \$
Bell Mobilité	cellulaire – incendies	23.45 \$
Bell Téléphone	frais mensuel	93.14 \$
Boilard Renaud, Notaires	honoraires professionnels	1 444.31 \$
Brigitte Olivier	achat de fournitures – biblio	254.32 \$
Buffet St-Emile	traiteur - soirée des bénévoles - Winterfest	2 079.30 \$
Clive Kiley	kilométrage, fournitures, etc..	421.62 \$
C.S.S.T.	Cotisation	906.82 \$
Cam-Trac Bernières Inc.	pièces pour machinerie	1 857.58 \$
Canac Marquis Grenier	fournitures, outils, etc.	1 432.67 \$
Canada Customs & Revenu Agency	DAS – avril	10 316.97 \$
Carbu-Diam Québec Inc.	affutage - lame zamboni	86.23 \$
Carrières Québec Inc.	Voirie	353.67 \$
Catherine Morissette, avocate	honoraires professionnels – Kilkenny	1 027.10 \$
Centre de communications de la capitale	téléphone de garde – voirie	91.93 \$
Centre de la Famille	Subv. Ann. (15,000\$) & maquillage–Winterfest	15 148.00 \$
Centre du Téléphone Mobile	Rép. – syst. de communication - incendies	409.66 \$
Centre Mécanique Shannon	entretien – camions	73.40 \$
Centre Routier St-Marc Inc.	entretien – camion	149.70 \$
Christian Maheux	réparations - GMC 6 roues	175.00 \$
Concepts Gingras Inc.	location de toilette aux parcs	172.46 \$
Cyr Ouellet	fournitures – incendies	348.95 \$
Deschênes et Fils	Pièces	4.99 \$
Dessau Soprin Inc.	honoraires professionnels – Kildare	842.20 \$

Distributions LFP Prévost Inc.	eau et lait, etc.	76.50 \$
DPOC - Neopost Canada Ltée.	Timbres	2 500.00 \$
E.B.Q.M.	Photocopieur	319.40 \$
École nationale des pompiers	cours – pompiers	1 427.36 \$
Elaine Neville	kilométrage et fournitures	116.63 \$
Electro Mike	fournitures pour bureau	12.64 \$
Équipement L.A.V. Inc.	Pièces	203.01 \$
Équipement Val-Bélair	réparations – génératrice	25.71 \$
Eric Blais	Twinrix	59.00 \$
Fernand Dufresne Inc.	essence	381.18 \$
Fleuriste Flora-Gi Enr.	Biblio	87.38 \$
Fonds information sur le territoire	avis de mutation	60.00 \$
FQM	cours et messagerie	165.38 \$
Garage René Bertrand	remorquage - dossier Lachance	298.93 \$
Gébourg	entretien – lampadaires	1 884.66 \$
G.L.P. Paysagistes Inc.	poussières et transport - parc à chiens	602.31 \$
Germaine Pelletier	Kilométrage	23.40 \$
Groupe Multiforce	pièces – incendies	77.61 \$
Groupe V.R.S.B.	Hon. Prof. - sentier Tyrone/égouts St-Patrick	2 831.83 \$
Hydro-Québec	postes de pompage, compteurs et éclairage public	13 522.00 \$
Imprimerie Nicober Inc.	enveloppes, papier entête, dépliants, etc..	2 640.98 \$
Jean-Paul Côté Inc.	produits pour les puits et réservoir	320.78 \$
Jeunes entreprises du Québec	subvention – DDO	500.00 \$
Journal de Québec	publicité – Winterfest	477.15 \$
Laboratoire Hygienex	fournitures pour garage	124.52 \$
Laurentide Re/Sources Inc.	collectes huiles	271.86 \$
L'Heureux Inc.	produits pour machines distributrice	342.38 \$
Librairie la liberté	Livres	673.69 \$
Lumen	Fournitures	331.84 \$
Magasin Latulippe	bottes, etc.	205.13 \$
Magazine Protégez-Vous	Abonnement	39.09 \$
Marc Gagnon	Fournitures	33.78 \$
Marie-Josée Monderie	fournitures – biblio	47.41 \$
Matrec	location de bac et collecte supp. - Garceau	1 098.01 \$
Maxxam analytique inc.	analyses eau	1 155.50 \$
Merrill Allard Inc.	essence/huile	3 595.00 \$
Messagerie Inter Cité	Messagerie	56.66 \$
Métaux Pressés Québec Inc.	réparations – patinoire	724.34 \$
MG Service	location – surfaceuse	2 299.50 \$
Micro Logic	Fournitures	386.32 \$
Microcom M Inc.	honoraires professionnels	1 163.22 \$
Monique Bédard	contrat - centre communautaire - mars et avril	1 229.45 \$
MRC La Jacques-Cartier	misés à jour	18 943.36 \$
Net Plus	contrat - entretien des édifices	3 420.51 \$
Nicolas Proulx	Fournitures	46.76 \$
Normand Légaré	célébrant - mariage et remb - congrès Mt Tremblant	1 592.41 \$
Orizon	achat de système de communication	2 759.40 \$
Oxygène Portneuf Inc.	location – cylindres	118.44 \$
Pare-pierre SP	enseigne - parc à chiens	2 423.39 \$
Pièces d'auto Guill	Pièces	54.57 \$
Pneus Bélisle Capitale Inc.	Pièces	75.68 \$
Pomerleau Les Bateaux	pièces et main d'œuvre – incendies	414.30 \$
Postes Canada	Shannon Express – avril	388.02 \$
Produits Sanitaires MG	fournitures pour centre communautaire, etc.	472.66 \$
Promark Telecon Inc.	honoraires professionnels - postes de pompage	375.97 \$
Protection Incendie GLB	pièces – incendies	77.61 \$
Publications CCH	misés à jour	362.25 \$
Quentin Guéripel	repas - cours espace clos	14.44 \$
Ram Gestion d'achat	fournitures de bureau	275.11 \$
R.M. Leduc & Cie	fournitures – bibliothèque	530.87 \$
Raymond Robitaille Excavation	contrat de déneigement - mois de mars et avril	172 492.88 \$
Réal Huto	pièces aqueduc	23.04 \$
Référence Solutions Inc.	banque de temps technique	11 289.33 \$
Régie Régionale GMR	bacs à ordures	143.66 \$
Reliance Protectron	honoraires professionnels	146.60 \$
Réseau de Transports de la Capitale	contrat – autobus	56 010.47 \$
ResQttech Systems Inc.	honoraires professionnels	1 033.39 \$
Restaurant St-Hubert	Réunion	124.06 \$
Revenu Québec	DAS - mars et avril	38 603.44 \$

Robert Laplante	cours de sculpture	900.00 \$
RPM Audio Inc.	location système de son - parade Saint-Patrick	390.92 \$
Sani-Orléans	honoraires professionnels - station de pompage	1 307.86 \$
Scell-Tech	nettoyage de rue au balai mécanique	15 455.04 \$
Service Pro Mobile	appel de service – incendies	174.62 \$
Shaun Feeney	Pièces	9.82 \$
Signalisation Lévis	Enseignes	226.10 \$
Société piste J-Cr/Portneuf	contribution annuelle	3 600.00 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures de bureau	1 821.35 \$
Strato Inc.	licences de chiens	297.19 \$
Thames Communications	Pagers – incendies	5 271.92 \$
Transport Marc Juneau	transport - parade Saint-Patrick	287.43 \$
United Rentals	remorque de réservoir d'eau	4 500.00 \$
Vélo-Québec Editions	Abonnement	40.24 \$
Ville de Saint-Raymond	quote-part pour la cour municipale	8 539.43 \$
Visa	fournitures, outils et repas (caucus), café, etc.	949.85 \$
Wajax	pièces pour balai	99.59 \$
Wolseley	pièces pour aqueduc et fournitures pour garage	366.00 \$
Total		<u>481 239.87 \$</u>

94-05-2012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administration**13.1 Résolution – Autorisation – d'embauche de Messieurs André Girard et Dino Perreault à titre de journaliers saisonniers au Service des Travaux publics pour la période du 1^e mai 2012 au 2 novembre 2012**

95-05-2012

CONSIDÉRANT QUE les travaux de voirie municipale et de maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers temporaires pour la saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat de travail à durée déterminée, M. Dino Perreault et M. André Girard comme journaliers saisonniers attitrés aux travaux publics pour la saison estivale, à raison de 40 heures semaine, sur appel, selon l'horaire établi par le contremaître, du 1^e mai 2012 au 2 novembre 2012 ;

ET QUE la rémunération de l'employé soit conforme à l'échelon salarial établi par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Résolution – Renouvellement des contrats de messieurs Éric Blais et Gilles Hamon à titre de journaliers temporaires sur appel au Service des Travaux publics pour la période estivale

96-05-2012

CONSIDÉRANT QUE deux (2) employés du Service des Travaux publics sont en congé de maladie pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de voirie municipale et de maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de remplaçants pour maladies et pour la saison estivale de vacances ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat de travail à durée déterminée conditionnelle, M. Gilles Hamon et M. Eric Blais comme journaliers temporaires attitrés aux travaux publics pour la saison estivale, à raison maximale de 40 heures semaine, sur appel, selon l'horaire établi par le contremaître, du 1^e mai 2012 au 2 novembre 2012 ;

96-05-2012

QUE la durée pourrait être interrompue avec un avis de deux (2) semaines ;

ET QUE la rémunération de l'employé soit conforme à l'échelon salarial établi par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Résolution – Autorisation d'embauche de madame Laura Shakibaian à titre de préposée aux finances au Service des Finances et du Greffe pour la période du 14 mai 2012 au 14 août 2012

97-05-2012

CONSIDÉRANT QUE le service des Finances et du Greffe requiert l'embauche d'un étudiant pour la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2012 à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du logiciel de gestion nécessite l'embauche d'un employé pour la période estivale ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche Mlle Laura Shakibaian comme étudiante attirée au service des Finances et du Greffe pour la période estivale, à raison de 35 heures semaine, dès lundi, le 14 mai 2012 au 14 août 2012 ;

ET QUE la rémunération de Mlle Shakibaian soit fixée à un taux horaire de 13.29\$ pour l'été 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Résolution – Autorisation de la création de quatre postes et l'embauche de sept agents du Service de sécurité pour la saison 2012 ainsi que de deux agents de stationnement pour la même période

98-05-2012

CONSIDÉRANT QUE la résolution 81-05-2011 autorisant la création d'un Service de Sécurité ;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publié pour sept candidats en technique policière pour l'été 2012 ;

CONSIDÉRANT la plage horaire de travail de 10h à minuit, toute au long de la semaine ;

CONSIDÉRANT QUE les sept (7) meilleurs candidats ont été retenus parmi les postulants de 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon crée quatre (4) postes d'agent de sécurité public ;

ET QUE la Municipalité de Shannon embauche les sept (7) personnes sous-mentionnées comme agents de sécurité temporaires/saisonniers attirées aux parcs municipaux pour l'application des règlements municipaux, sur appel et selon l'horaire établi par le Directeur des Travaux publics, soit :

Sylvain Martineau
Elsa Guilmond
Benoit Lapointe

Marie-Sophie Genest
Maxim Pelletier

Renée-Claude B. Turcotte
Alex Dubois-Bélanger

98-05-2012

QUE le Directeur des Travaux publics soit autorisé d'effectuer l'embauche de deux (2) préposés aux stationnements temporaires/saisonniers ;

ET QUE la rémunération soit établie à 15.42\$ l'heure pour les agents de sécurité et à 10.22\$ l'heure pour les préposés aux stationnements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Finances & Greffe

14.1 Adoption – Règlement 436 sur le fonds de roulement, abrogeant et remplaçant le Règlement (203) et ses amendements

RÈGLEMENT
NUMÉRO 436

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 2 avril 2012 ;

QUE le règlement numéro 436 *Règlement pourvoyant la création d'un fonds de roulement au montant de 299 899\$ et appropriant à cette fin une partie du surplus accumulé, abrogeant et remplaçant le Règlement 203 et ses amendements* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Dépôt – Rapport financier semestriel pour l'exercice financier en cours

DÉPÔT

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal*, le Directeur général/Secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement, lors d'une séance du conseil, les états des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, soit deux états comparatifs, au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai et lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

- le premier compare les revenus et dépenses au 30 avril de l'exercice en cours à ceux de la même période, l'an dernier ;
- le second compare les revenus et dépenses prévisibles au cours du présent exercice financier à ceux prévus initialement au budget.

le rapport de budget semestriel a été déposé et reconnu par le Conseil.

14.3 Dépôt du rapport financier 2011 consolidé de la MRC

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport financier 2011 consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre* déposé par les Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal à Shannon.

14.4 Dépôt du rapport financier 2011 consolidé de la CMQ

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport financier 2011 consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre* déposé par les Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal à Shannon.

14.5 Résolution – Modification du tarif sur les frais de transcription de documents

99-05-2012

CONSIDÉRANT QUE toute demande de permis, certificat ou de service doit être accompagnée du paiement du tarif d'honoraires, le tarif, étant non remboursable dans le cas d'un refus par le fonctionnaire désigné ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de grille des tarifs au Conseil et son adoption par la résolution 13-01-2012 ;

99-05-2012

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a publié un avis d'indexation relatif aux « frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels » qui sont applicables à compter du 1^e avril 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 440 modifiant le Règlement sur les permis et certificats (351)* adopté le 7 mai 2012 inclut des frais pour toute demande de modification au zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon modifie la grille des tarifs pour effectuer les indexations soumis par le gouvernement du Québec, ainsi que le tarif détaillé dans le Règlement 440.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

15) Varia

15.1 Adoption - Règlement 434 sur l'énergie et les télécommunications

RÈGLEMENT
NUMÉRO 434

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 2 avril 2012 ;

QUE le règlement numéro 434 *Règlement sur l'énergie et les télécommunications* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

15.2 Résolution – Consensus provincial sur la contrebande de tabac

100-05-2012

CONSIDÉRANT le premier consensus Québécois et Canadien de lutte à la contrebande de tabac ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Finances publiques de l'Assemblée nationale a déposé en février 2012 un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac ;

CONSIDÉRANT QUE la première recommandation proposée se lit comme suit (extrait) : « *Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée des 5 parties consacrée à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d'action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.* » ;

*CONSIDÉRANT QU'*il s'agit d'une percée majeure et importante puisque c'est la première fois au pays qu'un consensus politique est officiellement adopté sur cette question ;

CONSIDÉRANT QUE la contrebande de tabac incite les jeunes au tabagisme, affecte les dépanneurs légitimes qui respectent les lois, rapporte des revenus considérables au crime organisé et en fait perdre davantage aux gouvernements ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon demande au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral de créer une commission mixte sur la contrebande de tabac pour dégager une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance ordinaire à 21h36.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 28 mai 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Claude Lacroix
Mario Lemire
Sophie Perrault
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

1) Ouverture

Ouverture de la séance extraordinaire du Maire Clive Kiley à 19h30.

2) Ordre du jour

101-05-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Résolution – Rappel au Ministère des Ressources naturelles ainsi qu'au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la stabilisation des berges de la rivière Jacques-Cartier

102-05-2012

CONSIDÉRANT l'état de dégradation prononcée des berges de la rivière Jacques-Cartier à la hauteur de la plage King ;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Urbanisme et de l'Environnement tente, depuis plusieurs mois, de convaincre le Ministère des Ressources naturelles et le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, propriétaires des terrains où sont situées les berges dégradées ;

CONSIDÉRANT QUE ces ministères imposent des obstacles administratifs qui rendent coûteux le projet de stabilisation desdites berges ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas disposée à assumer l'ensemble des coûts associés à cette opération ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon mette en demeure le gouvernement du Québec d'adopter les mesures nécessaires afin d'éviter tous dommages collatéraux liés à l'érosion accélérée et la dégradation des berges de la rivière Jacques-Cartier sur les propriétés ou infrastructures de la Municipalité et de les en tenir responsables ;

ET QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Résolution – Adjudication d'un contrat à Les Surfaces sécuritaires Carpell inc., au montant de 26 477.50\$ plus taxes, pour la réfection de la surface du Parc d'eau

103-05-2012

CONSIDÉRANT les articles 961 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 961 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la résolution 93-05-2012 autorisant l'appel d'offres, par invitation, pour l'amélioration du plancher de béton du jeu d'eau de la Municipalité de Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné se situe à plus de 25 000\$ et moins que 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE, suite à trois (3) invitations, deux (2) soumissions ont été reçues :

Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc.	26 477.50\$
Les Revêtements SurfSAFE Inc.	97 432.00\$
Surfaces Sécuritaires Perfectsol	Aucune soumission

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc. au montant de 26 477.50\$ pour effectuer les travaux de réfection de plancher de béton du jeu d'eau de la Municipalité de Shannon, conformément à l'appel d'offres ;

QUE le Conseil affecte et autorise des crédits supplémentaires de 26 477.50\$ à même les surplus non affectés de l'exercice financier en cours ;

ET QUE cette dépense soit effectuée et payée à même le fonds général.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

5) Résolution – Désignation de Me Karine Dionne de la firme Stein Monast, pour les fins de représentation de la Municipalité à la Commission municipale pour la demande d'avis concernant le Règlement (425) sur les plans d'aménagement d'ensemble

104-05-12

CONSIDÉRANT le *Règlement 425 sur les plans d'aménagement d'ensemble PAE* adopté le 7 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT l'émission d'un certificat de non-conformité, émis sous résolution 12-086-O de la MRC de la Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 86-05-2012 concernant une demande d'avis à la Commission municipale sur le *Règlement 425 sur les plans d'aménagement d'ensemble* adopté le 7 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale requière que les parties au dossier soient représentées par avocat ;

104-05-12

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité du Shannon mandate Maitre Karine Dionne de la firme Stein Monast afin de la représenter dans l'instance en cours devant la Commission municipale à un tarif horaire de 230\$;

ET QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

6) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance ordinaire à 19h53.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général